

# Journal Le Kassembleur

Volume 10, numéro 2

Octobre 2021





### Mot de la présidente

Je tiens à vous remercier pour la confiance des 10 dernières années à mon où j'ai pu agir à titre de présidente et fièrement vous représenter. Ce dernier mandat me permettra de former de la relève qui pourra continuer le travail entamé et poursuivre l'objectif principal de défendre les intérêts de la collectivité.

Voici les nouvelles personnes qui se grefferont au sein du comité :

- > Stéphane Rostin-Magnin, TES à Madeleine-Bergeron qui briguera la 1ère vice-présidence;
- > Julie Émond, TES à de Rochebelle qui briguera la vice-présidence adaptation scolaire (anciennement vérificatrice sur le comité de surveillance et a déjà siégé sur le comité avant mon entrée en fonction);
- Isabelle Giguère, secrétaire de centre au CFP Maurice-Barbeau qui briguera comme vérificatrice sur le comité de surveillance.

Je leur souhaite un excellent mandat, soyez assurés qu'ils auront tout l'accompagnement, les formations et les outils nécessaires pour reprendre le flambeau avec les élus déjà sur le comité, Patrick Chartier vice-président secteur général, Diane Lavoie vice-présidente service de garde et Jennyfer Boudreault vice-présidente aux finances. Nous aurons 2 postes, pour fin de mandat de 2 ans, à pourvoir lors d'une prochaine assemblée, le poste de secrétaire générale et un poste de vérificateur au comité de surveillance, la période de mise en candidature vous sera indiquée sous peu.

Je profite de cette tribune pour remercier David Dussault, qui a quitté ses fonctions syndicales après plus de 12 ans d'implication. C'était lui qui supplantait toute notre ancienneté! Sa contribution au sein du comité exécutif a été d'une grande aide où il a occupé plusieurs postes : trésorier, vice-président des manuels et 1<sup>er</sup> vice-président. J'ai toujours apprécié son franc-parler, son calme, son analyse lors des situations houleuses, sa disponibilité et son tempérament pacifique où il était primordial d'avoir du plaisir à faire ce que l'on fait. Merci mon cher David, bonne continuité dans tes nouvelles fonctions d'appariteur et dans tes nouveaux projets personnels, ce fut un grand plaisir de travailler à tes côtés!

Isabelle Larouche, présidente



### Informations importantes

- ➤ 13 octobre au 8 novembre 2021 : Recueil des candidatures « Étoile montante » pour les hommes du personnel de soutien
- ▶ 20 octobre 2021 à 19 h, Rencontre conseil syndical et comité entraide, formation « Établir des liens de confiance », INSCRIPTION OBLIGATOIRE jusqu'au 15 octobre 2021 à midi
- ➤ 14 au 21 octobre 2021 : Semaine nationale de la Santé et sécurité du travail

#### Entente de principe et convention collective

Le 31 août dernier, nous vous avons présenté lors de l'Assemblée générale extraordinaire l'entente de principe comprenant la table sectorielle et la table centrale. Vous pourrez consulter les documents sur notre site Web qui y ont été placés le 24 septembre. Nous avons voté en faveur de cette entente à 86,42 % et l'ensemble du secteur scolaire CSN comprenant 37 syndicats des Centres de services et commissions scolaires anglophones ont entériné à 91 % cette entente de principe.

Il est important de vous inscrire lors de ces assemblées en Zoom, car nous ne pouvons pas commencer à répéter individuellement ce qui a été mentionné, c'est votre devoir d'y assister en tant que membre du syndicat.

Lorsque nous serons informés de la fin de la rédaction des textes ainsi que de la date de la signature, nous vous tiendrons informés. C'est seulement lors de la signature de la convention que la rétroactivité des sommes monétaires pourra être effective, même chose pour les primes qui ont été adoptées pour certains corps d'emploi.

Comité exécutif

Rétroactivité	Montants	Versements
1 <sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021	2 % du taux horaire	Lors de la signature de la convention (date indéterminée)
1 <sup>er</sup> avril 2021 à	2 % du taux horaire	Lors de la signature de la convention (date indéterminée)
1 <sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020 (rémunération additionnelle)	Entre 0,33 \$ et 0,66 \$ selon le rangement titre emploi chaque heures travaillées	Payé en un seul versement suite signature convention collective
1 <sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021 (rémunération additionnelle)	Entre 0,33 \$ pour chaque heures travaillées	Payé en un seul versement sur la paie précédent 15 janvier 2022



### Monnées personnelles et Santé publique

Le 16 septembre, nous avons fait parvenir une lettre à la direction générale concernant notre inquiétude face à la demande de la Santé publique qui demandait à tous les Centres de services de leur fournir une liste contenant les éléments suivants : numéro d'assurance maladie, nom, prénom, date de naissance, lieu de naissance, sexe, nom et prénom des deux parents, adresse postale (si disponible), numéro de téléphone (si disponible), code de l'établissement employeur et région administrative de cet établissement. Une mise à jour leur était également demandé.

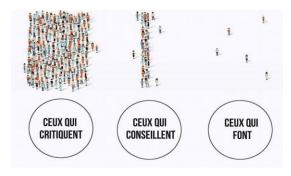
Selon les articles 104 et 116 de la Loi sur la Santé publique, il y a en effet des éléments qui indiquent que les organisations peuvent avoir à transmettre certaines données pour des cas particuliers comme nous vivons présentement avec la pandémie. Le 17 septembre, nous avions confirmation qu'une liste provenant de notre Centre de services a été transmise de façon sécuritaire à la Santé publique avec les informations suivantes : nom, prénom, date de naissance, sexe, adresse, code postal, ville, numéro de téléphone, établissement et nom de l'établissement.

La CSN nous indique que nous ne pouvons pas nous y opposer juridiquement. Par contre, nous faisons des représentations pour savoir combien de temps sera gardé la liste et comment les données seront-elles détruites par la suite.

Si vous avez des questions en lien avec cette liste envoyée, les coordonnateurs des ressources humaines pourront répondre à vos questions. Vous pouvez joindre Simon Villeneuve (poste 4259) ou Nicolas Villeneuve (4249).

Isabelle Larouche, présidente

## Quelle rangée vous correspond le mieux?



### Être conciliant avec soi-même

La bienveillance commence par soi. Qui de nous est prêt et disposé à être conciliant. Pas besoin d'être parfait!

Quand on arrive à se témoigner de l'amour de soi, on développe aussi de l'amour pour autrui, de l'empathie. On démontre envers soi et les autres cette attitude lorsque nos paroles et nos gestes sont en accord avec nos qualités et nos valeurs. Bien se connaître demande du temps. Encouragez-vous sur le droit d'être fier de vous. La réussite commence avec de petits défis. Devenir une meilleure personne, de vous aimer tel que vous êtes, de vous accueillir avec tout ce que vous êtes est votre objectif premier dans la quête de la conciliation avec soi.

Nos relations seront donc plus respectueuses et dynamiques. Une personne qui maintient une bonne entente avec soi et avec les autres favorise la stratégie du juste milieu. Nous avons tous quelque chose à apporter dans ce monde, soyons donc positif. Vous avez le droit de mettre fin à des relations toxiques qui vous tirent vers le bas. Entreprendre, oser, agir dans la découverte de soi, amène l'équilibre et l'harmonie afin de créer un environnement paisible et diminuer le stress.

Garder le cap vers la confiance de soi, l'estime de soi.

Diane Lavoie, vice-présidente SDG Comité prévention violence et harcèlement

## Les yeux et les oreilles d'un syndicat, c'est vous!

Pourquoi je dis cela selon vous? Un syndicat vous représente et pour être efficace il a besoin de savoir ce que vous vivez dans vos milieux de travail.

Nous avons besoin de savoir ce que vous vivez, autant les bons coups ou suggestions que les problématiques que vous rencontrez. Dans un premier temps quand une problématique survient, je vous invite tout d'abord à communiquer l'information à votre supérieur immédiat pour clarifier la situation avant de prendre contact avec nous. Rappelez-vous qu'il revient à l'employeur d'assurer un climat sain et sécuritaire et à voir à l'organisation du travail. Vous pouvez demander une rencontre par courriel en détaillant la situation avec des faits, pour garder la preuve de votre rencontre.

Si le problème ne vous concerne pas personnellement vous pouvez en parler en réunion d'équipe ou allez rencontrer votre supérieur en étant accompagné. Le plus important, c'est de prendre des notes et inscrire les faits avec dates et témoins si possible. Si après toutes ces étapes la problématique perdure, c'est à ce moment que vous devez communiquer avec nous.

N'hésitez pas non plus à nous transmettre les bons coups que vous vivez dans vos écoles ou même si vous avez des suggestions, idées, projets qui peuvent être utiles à l'ensemble des membres.

Patrick Chartier, vice-président secteur manuel



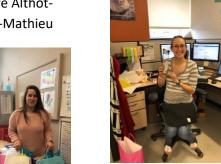
#### Personnel de soutien en action

Merci aux membres qui ont participé à notre moment de folie pour l'activité de la Journée du personnel de soutien. Merci à vous toutes et tous qui se sont mérités un cadeau, soit un napperon et une bouteille CSN. Visitez notre page Facebook pour voir l'album complet avec photos drôles et textes indiquant pourquoi ces personnes sont essentielles dans le réseau de l'éducation. Voici quelques photos prises lors de la livraison effectuée par Diane Lavoie. Vous êtes des travailleuses et des travailleurs de cœur! Merci à vous!

Karine Larochelle, Rochebelle Jacques-Rousseau



Jenny-Ève Althot-



Catherine Boulet, Services éducatifs



Bond, St-Mathieu



Linda Dignard, PAL



<sup>Isabelle</sup> Côté, Les Sources



Isabelle Giguère, Marie-Claude Rousseau et Sylvie Nolet, CFP Maurice-Barbeau



Danny Ouellet, Rochebelle Gilles-Vigneault







Syndicat du Personnel De Soutien Scolaire Des Découbreurs (CSA)

Téléphone: 418 653-5965
Télécopieur: 418 653-6545
syndicat@spssdd.com
www.spssdd.com
https://www.facebook.com/spssdd.spssdd